

13 juin 2008 -11:23

Conseil des ministres du 13 juin 2008

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 13 juin 2008, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 13 juin 2008, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

13 juin 2008 -11:23

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2008](#)

Encouragement et protection des investissements

Assentiment à l'accord entre l'UEBL et le Mozambique en matière d'encouragement et de protection des investissements

Assentiment à l'accord entre l'UEBL et le Mozambique en matière d'encouragement et de protection des investissements

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la république du Mozambique en matière d'encouragement et de protection des investissements, signé le 18 juillet 2006 à Bruxelles.

Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus.

Il prévoit également une procédure pour le règlement des différends qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international, ainsi qu'une clause sociale et environnementale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

13 juin 2008 -11:23

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2008

Concessions domaniales dans les espaces marins

Délivrance des concessions domaniales dans les espaces marins et procédure en cas de modification

Délivrance des concessions domaniales dans les espaces marins et procédure en cas de modification

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux concessions domaniales dans les espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction, conformément au droit international de la mer.

Le projet vise tout d'abord à mettre en application la loi électricité (*) en ce qui concerne la délivrance des concessions domaniales ayant trait à la construction et à l'exploitation de production d'électricité à partir de l'eau, des courants marins ou des vents dans les espaces marins. A partir du 1er juillet 2008, le ministre de l'Energie délivrera ces concessions domaniales après avis de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). Les instructions des demandes de concessions seront désormais effectuées par la Direction générale de l'Energie.

Le projet instaure par ailleurs une procédure allégée en cas de modification du projet par les détenteurs de concessions, comme par exemple à la suite de l'évolution technologique des équipements.

(*) article 6 de la loi du 1er juin 2005 portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

13 juin 2008 -11:23

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2008](#)

ICT Justice : Mammouth et MACH

Maintenance des application Mammouth et MACH

Maintenance des application Mammouth et MACH

Sur proposition de M. Jo Vandeurzen, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé le lancement de procédures négociées pour la maintenance des applications Mammouth et MACH en 2008 et en 2009, avec la firme Axylis.

Mammouth est l'une des plus importantes applications ICT existantes de l'Ordre judiciaire. Cette application, qui existe depuis plus de 10 ans, couvre l'automatisation des parquets de police, des tribunaux de police et des justices de paix. Elle est développée par la firme Axylis qui assure en outre la maintenance actuelle.

La Justice est aujourd'hui occupée à la modernisation complète de l'application Mammouth. Le projet global de modernisation porte le nom MACH (Mammouth Central Hosting). La modernisation prévoit également la centralisation de l'application sur un puissant hardware central, l'harmonisation de l'encodage et l'utilisation de facilités d'impression centralisées. Le marché en vue de la réalisation et de l'extension de MACH a été attribué à Axylis.

Pour la maintenance des deux applications Mammouth et MACH, le Conseil des ministres a autorisé la négociation avec la firme Axylis pour conclure deux contrats de maintenance pour 2008 et pour 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

13 juin 2008 -11:23

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2008

Pensions du secteur public

Composition et fonctionnement du Comité technique pour les pensions du secteur public

Composition et fonctionnement du Comité technique pour les pensions du secteur public

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la composition et au fonctionnement du Comité technique pour les pensions du secteur public.

Le Comité est présidé par un représentant de la ministre et comprend quatre délégations qui représentent l'Etat fédéral, les entités fédérées, le Service des pensions du secteur public et les organisations syndicales représentatives. Le président et les membres sont nommés par la ministre pour une durée de six ans renouvelable.

Ce comité technique pour les pensions du secteur public, créé par la loi du 12 janvier 2006, est un organe consultatif qui dispose d'une compétence d'avis, notamment en ce qui concerne les éléments à prendre en compte pour le nouveau système de péréquation, mis en place par la loi du 25 avril 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

13 juin 2008 -11:23

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2008

Transport de produits gazeux

Simplification des tarifs du transit de gaz naturel

Simplification des tarifs du transit de gaz naturel

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi gaz (*). Cet avant-projet transpose en droit belge le règlement européen concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel et simplifie ainsi la tarification du transit de gaz naturel (**).

L'avant-projet précise les principes tarifaires du transit de gaz naturel, tels que la structure, les procédures, les délais relatifs aux propositions et la publication. La loi gaz détermine déjà ces principes pour les tarifs de transports mais pas pour les tarifs de transit.

L'avant-projet permet la fixation des tarifs selon les modalités faisant appel au marché préalablement approuvées par la CREG, vu que le transit de gaz naturel constitue une activité concurrentielle qui se développe sur un marché de taille européenne. Il sera possible désormais de fixer les tarifs tant sur la base de méthodes reflétant les coûts réels que de méthodes faisant appel au marché.

(*) loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

(**) règlement européen n°1775/2005 du Parlement européen et du Conseil du 28 septembre 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

13 juin 2008 -11:23

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2008](#)

Conseil fédéral de la politique scientifique

Remplacement de membres du Conseil fédéral de la politique scientifique

Remplacement de membres du Conseil fédéral de la politique scientifique

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant remplacement de certains membres du [Conseil fédéral de la politique scientifique](#).

M. Philippe Vincke, recteur de l'ULB, remplace M. Pierre de Maret, sur proposition du gouvernement de la Communauté française.

Mme Elisabeth Monard remplace Mme Barbara Tan, sur proposition de gouvernement flamand.

M. Geert Vancronenburg remplace Mme Caroline Ven, sur proposition de la FEB.

M. Freddy Cognoul, professeur d'anatomie pathologique à l'ULG, remplace M. Claude Truffin, décédé, sur proposition du président du Conseil fédéral de la politique scientifique.

Le Conseil fédéral de la politique scientifique est un organe consultatif pour la recherche scientifique. Il formule des avis relatifs à :

- la recherche scientifique nécessaire à l'exécution des compétences fédérales et la recherche en exécution des conventions internationales ou supranationales,
- la création de réseaux d'échange d'informations tant sur le plan national qu'international,
- la recherche spatiale dans le cadre des accords de coopération internationaux ou supranationaux,
- les établissements scientifiques et culturels fédéraux, leurs activités de recherche et leurs services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

13 juin 2008 -11:23

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2008

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

Date d'installation du Comité de transparence et du Comité consultatif institués auprès de l'AFMPS

Date d'installation du Comité de transparence et du Comité consultatif institués auprès de l'AFMPS

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe au 1er juillet 2008 la date d'installation du Comité de transparence et du Comité consultatif institués auprès de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS). Le projet exécute la loi du 20 juillet 2006 qui prévoit la création des deux comités.

Le Comité de transparence remet des avis à l'AFMPS et lui fait des suggestions sur le management. Il est composé de représentants des secteurs qui contribuent aux recettes de l'agence, d'un inspecteur des finances et d'un représentant de la ministre de la Santé publique.

Le Comité consultatif remet des avis à l'AFMPS à propos de toutes les matières relatives à la politique suivie par l'agence. Il est composé de représentants de tous les secteurs concernés par les matières relevant de la compétence de l'agence et de représentants de l'autorité fédérale.

La composition et le fonctionnement des comités ont été fixés dans les arrêtés royaux du 25 février 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>